



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE**

**SEANCE du 2 JUILLET 2025**

Nombre de délégués en exercice : 53  
Présents : 31  
Excusés : 22

Date convocation : 5 juin 2025  
Date affichage : 17 juillet 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 2 juillet à dix-neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collectes et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de LOCODOLE à DOLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

**Etaient présents :**

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : BUSSIÈRE P, CALINON S, CHAMPHANET S, CROISERAT JL, DEWALLY D, FERNOUX-COUTENET G, FICHERE JP, MANGIN I, BREMOND G, GUERRIN B, HOFFMANN M, MATHIOT A, MEUGIN O, MIRAT M, PERNOUX A, REBILLARD JM, VADANT M.  
Communauté de Communes Jura Nord : BOURCET A, DAUNE M, GOUNAND A, LAVRY G, PERTUS E, THABARD JC.  
Communauté de Communes du Val d'Amour : DEJEUX A, DUGOIS C, PICHON JC, MASUYER C, THERY J.  
Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : GARNIER JN, LAGALICE C, SCHMITT A.

**Etaient excusés :**

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : BONIN JL, CHAUCHEFOIN G, DAMY O, DIEBOLT A, GUIBELIN H, LACROIX O, LAGNIEN J, PECHINOT J, ROBERT JC.  
Communauté de Communes Jura Nord : BACOT H, BENESSIANO M, CHANCENOTTE A.  
Communauté de Communes du Val d'Amour : COUTROT G, DEGAY P, HENRIOD G, FRAICHARD A.  
Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : BONGAIN G, CORDIER E, FLUCHON E, GUILLEMOT J, LEFEVRE N, SCHMIEDER M.

**Secrétaire de séance :** Monsieur DEJEUX Alain

**Délibération n° 02072025-4cs**

**OBJET : Végétation de Saint-Aubin – cession de terrain au profit de la commune de Saint-Aubin**

Vu le Code Général des Collectivités Territorial, et en particulier l'article R.1511-4 et suivants ;

Vu la délibération n° 02072025\_3cs du 2 juillet 2025, transmise le 23/07/2025 sous le numéro 039-253900633-20250702-02072025\_3cs-DE par laquelle le Conseil Syndical a approuvé la désaffection et le déclassement de la parcelle située sur la commune de Saint-Aubin cadastrée ZP n° 95 d'une superficie de 785 m<sup>2</sup> et décidé de son déclassement du domaine public.

Considérant que cette décision de déclassement (laquelle est devenue exécutoire par suite de sa transmission au contrôle de légalité), le Conseil Syndical peut décider de céder cette parcelle à la commune de Saint-Aubin ;

Considérant que cette parcelle constituerait une charge d'entretien pour le SICTOM sans en avoir l'usage compte-tenu de l'emprise de la végétation créée et mise en service le 9 décembre 2024 ;

Considérant que la parcelle objet de la présente délibération avait été octroyée à l'Euro symbolique - via l'acte administratif en date du 17 avril 2009 – par la commune de Saint Aubin au SICTOM de la zone de Dole pour permettre la création de la déchèterie de Saint Aubin.

Considérant que la commune de Saint Aubin l'utilisera dans le cadre d'un bail avec un opérateur pour l'installation de panneaux photovoltaïques

Le Président **PRECISE** que la parcelle concernée est libre de toute location ou occupation. La commune de Saint Aubin disposerait de la parcelle cédée dans l'état sans pouvoir prétendre à aucune indemnité pour quelque cause que ce soit, et acquittera les impôts, contributions et taxes afférentes.

**Le Président PROPOSE :**

- La cession de cette parcelle à la commune de Saint Aubin à l'Euro symbolique via un acte administratif.

Envoyé en préfecture le 23/07/2025

Reçu en préfecture le 23/07/2025

Publié le



ID : 039-253900633-20250702-02072025\_4CS-DE

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession de terrain au profit de la commune de Saint-Aubin à l'Euro symbolique.
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte administratif et tout autre document afférent à cette délibération.



Envoyé en préfecture le 23/07/2025

Reçu en préfecture le 23/07/2025

Publié le



ID : 039-253900633-20250702-02072025\_4CS-DE